

SYNTHESE COMPTE RENDU CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

Date : 18/03/2022

Lieu : Visioconférence Teams

Personnes présentes

Représentants des usagers

Xavier CAVALAN (Représentant Union Régionale Autisme France Bretagne) **Président COS**

Véronique AMICE (membre ASPERANSA)

Marcel LAURENT (Représentant ADAPEI 35)

Yannick LE LOUEDEC (co-président Union Régionale Autisme France Bretagne)

Gwénaëlle LAIR (Membre Autisme Trégor Goëlle/ ADAPEI Nouelles)

Thierry JARDIN (Association Autism'aide 35)

Représentants des professionnels

Christine BLIN (Directrice Pôle Autisme Mutualité), **Vice-présidente COS**

Pierre MONÉGER (Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH 35 1^{er} degré)

Emmanuelle BONJOUR (Enseignante-chercheure Université Rennes)

Représentant des salariés de l'UAC

Sébastien MIRAULT (Psychologue UAC)

Invités

Lucie BOUGARAN (Directrice de l'UAC du CRA)

Excusés

Nathalie JAMIER (Présidente Autisme Cornouaille)

Marie-Françoise LE GALLO (Présidente ADAPEI 56)

Yannick ARZEL (Directeur des Etablissements et Services des Genêts d'Or)

Dr Tanguy SEVENO (Pédopsychiatre, UED35)

OJ du COS du 18/03/2022

- Validation du précédent compte-rendu
- Question sur la multiplication des IP (informations préoccupantes)
- Réflexion sur la notion de qualité avec le nouveau référentiel HAS, la loi de financement de la SS 2022, et la place des RBPP.
- Mission DIPT sur l'amélioration des délais d'accès aux diagnostics
- Convention avec l'éducation nationale
- Actualités du CRA
- Questions diverses (prochain CS le 17/06 à St Brieuc en présentiel)

Validation du précédent compte-rendu

Le compte rendu a été validé par l'ensemble des participants.

Question sur la multiplication des IP (informations préoccupantes)

Evocation de problématiques liées à des informations préoccupantes ; Bien souvent, cela touche des familles en attente de diagnostic. Une mesure nationale mentionne que, en

SYNTHESE COMPTE RENDU CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

cas d'IP, les CRA sont tenus de donner priorité à l'évaluation diagnostique – même si ce délai ne peut pas être de quelques jours. Le CRA peut par ailleurs intervenir, en amont, sur les formations des professionnels mais pas accompagner les situations individuelles. Proposition que ce point soit évoqué en CTRA. Les administrations doivent, en cas de doute, chercher une information compétente auprès d'équipes correctement formées. Les IP sont souvent issues de l'EN. D'autres viennent des organismes sociaux des diverses municipalités. Reste l'enjeu d'éviter justement la judiciarisation des situations. Sur neuf situations accompagnées par une association, en ce moment, sept vont en effet en justice.

Il faut préciser que certaines IP sont par ailleurs justifiées.

Il est important de tenir un discours rationnel sur la question et d'essayer d'objectiver 1) la quantité de cas recensés ; 2) les motifs des IP. L'enquête sociale ne mène que très rarement à un engagement judiciaire. Alerte auprès des directeurs académiques, afin que des éléments puissent être remontés et collectés.

Les associations pourraient se proposer de relever : 1) quelle autorité déclenche la procédure ? ; 2) quel motif ? ; 3) éléments d'information sur la situation.

Dans les CDAS, le personnel change très souvent, et se trouve insuffisamment formé. La cible des sensibilisations doit être l'ASE, les CDAS restent décisifs, car en début de chaîne. D'autres secteurs devront sans doute également être touchés : sanitaire, médicosocial, etc. La visée devrait être de former de façon globale, le CRA pourra répondre à des demandes en ce sens.

Lorsque l'IP a été adressée du procureur au juge pour enfant, il est désormais difficile d'agir ; reste alors à conseiller aux familles de se pourvoir d'un bon avocat. Les familles contactent souvent tous les soutiens potentiels ; mais toutes n'ont pas toutes ces ressources.

Lien des associations avec le Conseil Départemental, notamment en vue d'un tel recensement.

Un lieutenant de gendarmerie, commandant de la Maison de la Prévention et de la Protection des Familles, prévoit la rédaction d'un guide, à destination de la Gendarmerie, d'aide au recueil des témoignages des enfants autistes, dans les situations de suspicion d'abus.

Un président d'association de familles a sollicité l'assistante sociale du CRA pour intervenir auprès des représentants des associations de familles afin d'apporter le cadre légal, et les éclairages nécessaires.

[Réflexion sur la notion de qualité avec le nouveau référentiel HAS, la loi de financement de la SS 2022, et la place des RBPP.](#)

Le nouveau référentiel de la HAS est très généraliste, et n'intègre pas spécifiquement le TSA. Comment dès lors prouver que ce que l'on fait est bien ? Les questionnaires de satisfaction génériques ne sont pas pertinents. Par ailleurs, les RBPP ne seraient-elles désormais plus opposables ?

En Aquitaine, le déploiement initial a été rapide et assez directif, qui aurait pu servir d'exemple national, mais a été entravée dans son développement vers les RBPP. La certification Handeo reste très peu présente sur le territoire breton (Paimpol est ainsi une exception).

Les CPOM pourraient inclure une exigence réaliste, atteignable. Cela implique des moyens de formation, ainsi qu'un management spécifique.

SYNTHESE COMPTE RENDU CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

Question d'autonomie des établissements, et qui limitera l'action de l'ARS, y compris sur les financements. Par exemple, un tribunal a statué au profit de la prise en charge des 3i, au motif que c'était le choix des familles.

Volonté des directions de changer les pratiques, mais souvent, les équipes sur le terrain sont habituées à des pratiques difficiles à faire évoluer.

Y a-t-il des RBPP de la MDPH ? Beaucoup de difficultés nous sont rapportées dans le 22, des familles n'ont pas de versement depuis plusieurs mois. Il existe un guide spécifique sur les TSA à l'attention des MDPH (mai 2016) mais c'est sans doute une question de moyens essentiellement. Dans le 29 où le CD a mis en place des moyens supplémentaires pour la MDPH, le retard diminue.

Les associations nationales se battent pour faire évoluer les référentiels nationaux.

La formation START en cours de déploiement national pourrait contribuer à cette évolution positive. Le CREAI chapeaute START, sur un financement ARS ; s'ensuivront des communautés de pratique. Les aidants pourraient eux aussi être formateurs.

Une expérience un peu similaire avait eu lieu il y a 10 ans, des personnes (professionnels ou aidants) étaient formés et identifiés en tant que formateurs.

Mission DIPT sur l'amélioration des délais d'accès aux diagnostics

Les chiffres précis seront donnés lors du CTRA. De façon générale, grâce aux *task forces* (renforcement des unités), les délais d'attente commencent à diminuer. Le nombre de bilans réalisés par les UED ont ainsi doublé en comparaison avec l'année 2019.

Quelques critiques pour des situations reparties sans diagnostic de TSA, et cela sans examen approfondi. Ne pas hésiter dans ces cas-ci à poser une réclamation au CRA, via un formulaire dédié sur le site internet du CRA.

C'est une démarche épuisante, pour des personnes d'ores et déjà très affectées par un diagnostic négatif. Il est dommageable qu'il y ait des pré-screenings, sans investigation, où le diagnostic de TSA soit rapidement écarté. Les comorbidités sont en effet très présentes. Cela peut être très éprouvant si la personne a commencé à se construire autour de cet intitulé. Ce sont surtout des femmes qui vivent ces situations.

Le but n'est pas d'aller vite mais de dédier les moyens aux personnes concernées. L'objectif du pré-screening, mis en place avant les *task forces*, est de s'assurer de la légitimité de la démarche diagnostique. Il y aura bientôt trois unités adultes, ce qui permettra par ailleurs davantage d'échanges pour ces situations complexes.

Convention avec l'éducation nationale

Rencontre récente entre le CRA et la Conseillère Technique ASH auprès du recteur - pour l'École Inclusive, avec le projet d'une convention régionale. En préalable, nécessité de calibrer les interventions du CRA, afin de cibler le volume horaire, et définir les missions et périmètres de chaque acteur (PRA, CRA, établissements d'appui, etc.).

Des particularités départementales méritent d'être harmonisés afin de gagner en visibilité auprès des familles, même s'il restera des disparités. Il est important d'avoir une visibilité sur les dispositifs qui se déploient.

Quant aux plans de formation, c'est l'enjeu le plus complexe : Des injonctions nationales peuvent ainsi apparaître, sans capacité à les anticiper. Ce qui apparaît utile est de cibler

SYNTHESE COMPTE RENDU CONSEIL ORIENTATION STRATEGIQUE

la formation des cadres, notamment les Conseillers Principaux d'Education, centraux dans les dispositifs d'éducation ; mais aussi, les psychologues de l'éducation des médecins scolaires, mais il y a une double hiérarchie (autorité d'un médecin-conseil). Pour le privé, le regroupement en inter-diocèses sera l'interlocuteur.

L'orientation est également un enjeu fort.

Sur les référents autismes, choix différents d'intervention selon les départements dans le public, mais pas dans le privé pour tous. Le conventionnement à venir ne pourra pas homogénéiser ces pratiques d'autorité. Sur le site du CRA, une page est dédiée aux PRA ; Lors des ESS, cela peut être long de solliciter la présence du PRA : l'enjeu est que toute demande relevant du handicap n'ait pas à être traitée par un spécialiste. L'équipe doit systématiquement rappeler ce pour quoi elle est d'ores et déjà en compétence, et ce afin de s'inscrire dans une logique d'école inclusive. Qu'est-ce qui a déjà été tenté sur le terrain, afin de ne pas recourir systématiquement au PRA. Veiller à ne pas démultiplier les acteurs de l'accompagnement, au risque d'une incohérence des préconisations.

Les infirmiers scolaires peuvent être une cible de formation pertinente également. De même, les chefs d'établissement. Toute la partie informelle, la plus difficile pour le TSA, est gérée d'abord par l'équipe de vie scolaire, plutôt que par l'équipe enseignante. Elle peut par conséquent constituer une cible de première intention. Cela inclut CPE, chef d'établissement (lesquels déclenchent les conseils de discipline - ce qui oblige à comprendre ce qu'est une conduite défi, etc.), mais aussi, dans le 1^{er} degré, les équipes périscolaires. Ce sont dans ces interstices-là que les choses se passent mal.

Sur la création de dispositifs. Tous ont des listes d'attente. Qu'est-ce qui fait qu'un dispositif sera créé - ULIS, SEGPA... : dispositifs à Vitré pour des élèves de Fougères, ce qui peut être absurde. Il n'y a ainsi pas suffisamment de demandes pour créer plusieurs dispositifs. De façon générale, les élèves en situation de handicap ne vont pas vers beaucoup de dispositifs de formation professionnelle. Par ex., si le lycée est dédié à la formation du bâtiment, il y a peu de chance qu'il y ait un dispositif ULIS associé. La carte des ULIS du 2nd degré se fait au niveau du rectorat.

Actualités du CRA

Journée du 2 avril autodétermination : inscriptions complètes en quatre jours. Seront abordés : autodétermination et rôle sociaux ; témoignages, recherche inclusive, table ronde sur l'orientation professionnelle

Journée du 7 avril pour les organismes de formation : témoignages de familles et personnes, de façon comparable à une journée antérieure en 2018.

Les journées de santé incluront une présentation de l'autisme par le CRA auprès d'un public d'infirmiers.

Formation aux proches aidants : La prochaine session portera sur la sexualité. La thématique de 2023 n'a pas encore été décidée même si beaucoup de thématiques ont déjà été évoquées par les associations (fratrie, habiletés sociales, etc.).

Conventionnements avec LADAPT (sensibilisation au TSA, formation au Kit Com) ;

Partenariat avec l'ITES sur leur nouveau diplôme de formation continue d'intervention en autisme et, à terme, leurs modules de formation initiale.

Questions diverses

Prochain CS le 17/06 à St Brieuc en présentiel

L'ARS devrait lancer un appel d'offre pour le renouvellement du COS.

Constat de difficultés d'un GEM face à une association extérieure qui formule des mécontentements, alors que la période d'installation et de mise en place du fonctionnement est déjà très prenante.

Rédaction

Sébastien MIRAULT, Psychologue UAC
Lucie BOUGARAN, Directrice UAC le 28 mars 2022